



Suivre la qualité de la plaquette forestière

ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

21 janvier 2020 – Lardier-et-Valença & Sisteron 14h00 – 17h00

Objectifs : Être en mesure de contrôler son combustible lors des livraisons et reconnaître une plaquette de qualité • Pouvoir identifier la cause des dysfonctionnements de sa chaufferie bois • Connaître les outils à disposition pour assurer un combustible de qualité

PREMIERE PARTIE SUR LE TERRAIN: 14H-15H — PLATEFORME BOIS ENERGIE SARL BAYLE, 05110 LARDIER-ET-VALENÇA

14h00 – 14h10 : Ouverture et présentation de la formation

Intervenants: Communes forestières

14h10 – 14h30 : Le contrôle qualité sensoriel : mise en pratique

Retours d'expérience et échanges

Limites de la pratique

14h30 – 14h45 : Test d'humidité à la sonde : mise en pratique

Retours d'expérience et échanges

Limites et intérêts de la pratique

14h45 – 15h00 : Le prélèvement d'un échantillon de plaquette : méthodes

Pour un test au micro-ondes : prélèvement pour analyse en salle

 Comment sont prélevés les échantillons lors d'un envoi en laboratoire

Intervenants: Communes forestières, entreprise Bayle

- PAUSE et TRAJET - 30 min

SECONDE PARTIE EN SALLE: 15H30-17H - Maison de l'Entreprise, 04200 Sisteron

15h30 – 16h30 : Test d'humidité au micro-ondes

Présentation du protocole

Mise en pratique du protocole à partir des échantillons prélevés

Détermination de l'humidité

Intérêts et limites de la pratique

Echanges

16h30 – 17h00 : Qualité du combustible et chaufferie bois

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre, 13120 Gardanne - Tél. 04 42 65 43 93 - Fax 04 42 51 03 88 - paca@communesforestieres.org

- Quel combustible pour ma chaudière bois ?
- Dysfonctionnements : combustible bois ou réglages/maintenance de la chaudière ?
- Charte qualité et contrats d'approvisionnement
- Tour de table et échanges

Intervenants: Communes forestières

17h00: Clôture de la formation

MODALITES DE PARTICIPATION

PARTICIPATION FINANCIERE

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion à l'association de Communes forestières. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé. L'association des Communes forestières prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation (repas inclus). Pour les communes non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée. Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, aucune participation ne sera demandée aux participants pour cette formation du 21 janvier 2020.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

LIEUX DE LA FORMATION

1 ERE PARTIE : Plateforme bois énergie de Lardier

Quartier le Trianon – SARL BAYLE 05110 LARDIER-ET-VALENCA



2^E PARTIE : Salle de la Maison de l'Entreprise

11 Allée des Genêts 04200 SISTERON



COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter : Pascaline BRIEN / 07 57 51 13 28

